

- ENGAGEMENT -

LA RANDO LOURQUENNOISE

du 28/03/2015

- PILOTE :

NOM, Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mobile : E-mail :

- PASSAGER SSV :

NOM, Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mobile : E-mail :

- VEHICULE :

Moto (42€) Quad (42€) SSV (Pilote seul 42€ ; Passager 20€)

Marque : Type : Immatriculation :

Documents à joindre à cet engagement :

Photocopies de la police d'assurance, du permis de conduire, de la carte grise du véhicule.
(Sans ces copies nous serions obligés de vous refuser pour cette balade).

Pour le passager SSV, photocopie pièce d'identité ainsi que permis de conduire s'il doit piloter.

- INSCRIPTIONS :

Etablir un chèque d'un montant de 42 € (ou 62 € si pilote et passager SSV).

Merci de libeller vos chèques à l'ordre du Comité des Fêtes de Lourquen.

Paiement obligatoire pour validation de l'inscription.

Pour les repas :

Midi (inclus dans l'inscription pour le pilote, 12€ pour les accompagnants, 6€ pour les enfants moins de 12 ans).

Nbre repas adultes (hors pilote) : Nbre repas enfants :

Soir (8€ pour les pilotes et accompagnants, 6€ pour les enfants moins de 12 ans).

Nbre repas adultes : Nbre repas enfants :

• **REGLEMENT DE LA RANDO LOURQUENNOISE**

1. Tout véhicule doit être homologué pour la route et assuré.
2. Tout participant doit avoir 18 ans requis.
3. Je m'engage à respecter les règles élémentaires de circulation du code de la route.
4. Je m'engage à respecter l'environnement et à ne rien jeter dans la nature (des sacs poubelles seront à votre disposition).
5. Je certifie que les informations inscrites me concernant dans cet engagement sont correctes.
6. Je certifie avoir pris connaissance du fait que je réalise cette balade sous ma propre responsabilité, en pleine connaissance de la pratique du tout-terrain que je maîtrise et que tout dommage matériel et corporel éventuel sera pris en charge par la compagnie d'assurance assurant mon véhicule.
7. Je m'engage à récupérer la fiche de sécurité lors de mon inscription le jour de la balade et à respecter les points y figurant.
8. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure à tout moment tout participant ne respectant pas les règles de sécurité ou mettant en danger les autres participants.
9. Les passagers sont interdits sur les quads et motos.
10. Le GPS est interdit
11. Le comité des fêtes ne répond pas des accidents.
12. Le port du casque est obligatoire pour tous (même pour les pilotes et passagers SSV).
13. Tout passager SSV mineur devra fournir une attestation parentale de décharge de responsabilité en cas d'accident envers le comité des fêtes de Lourquen.
14. Vous attestez donner votre droit d'image au comité des fêtes de Lourquen qui pourra l'utiliser sur ses supports de communication (site internet, affiches et vidéos).

Fait à.....

Le.....

Signature : (faire précéder de la mention « lu et approuvé »).